



Le Souvenir
napoléonien
Société française d'histoire napoléonienne

Délégation de Nice Alpes-Maritimes



Statue d'André Masséna, maréchal d'Empire, Prince d'Essling, sur la Promenade du Paillon à Nice

Bulletin de liaison

Numéro 010, Décembre 2017

Sommaire

Luc Marcel FERRERI : un niçois, aide de camp de Berthier par Alain Pigeard.....	2
L'Emprisonnement de Masséna et l'Arrestation du Général Dortoman par Alexandre Gourdon	8
Un lieu « Napoléonien » insolite du vieil Antibes par Jacques Dimiez	15
Mots-croisés, grille n°10 par Guy Lindeperg	19
Remue-méninges N°10 de l'Empereur par Guy Lindeperg	20
Solutions des jeux du bulletin n°009.....	21

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A LA REDACTION DU BULLETIN ?
N'HESITEZ PAS A PROPOSER VOS ARTICLES A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Délégation Nice Alpes-Maritimes du Souvenir napoléonien

138 avenue des Arènes de Cimiez

06000 Nice

Tél : 06.14.11.47.07

Courriel : nice.delegation@gmail.com

LUC MARCEL FERRERI : UN NICOIS, AIDE DE CAMP DE BERTHIER

Par Alain Pigeard

(Texte et iconographie complémentaires, légendes des illustrations : Benoît Lorenzini – Le texte complémentaire figure en italique)

➤ **Biographie du capitaine Ferreri**

Le 20 octobre 1785 naît à Nice, paroisse Saint-Jacques, Marcellus Lucas Ruggierus Aloysus Joachimus (*Marcel Luc Roger Louis Joachim*) Ferreri. Il est le fils de Honoré Jean-Baptiste Vincent Ferreri (1756-1809), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Ligurienne¹ près Sa Majesté l'Empereur des Français de 1802 à 1805, et de Éléonore Louise Monique Canalis de Cuminana.

Admis comme élève pensionnaire à l'École spéciale impériale militaire de Fontainebleau le 4 floréal an XIII (24 avril 1805), il est inscrit sur les registres sous le N° 564 avec le signalement suivant : Taille 1 mètre 710 millimètres. Cheveux châains clairs, sourcils idem, front bas, yeux bleus, nez bien fait, bouche petite, menton rond et à fossette, visage ovale, teint frais.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne se signale pas comme un des plus brillants élèves... :

« Cet élève s'est négligé dans ses cours jusqu'à ce jour et n'a fait aucun progrès. Il vient de promettre tous ses efforts pour travailler avec plus de succès. Conduite très régulière. Bonne santé. » (note du 1^{er} messidor an XIII - 20 juin 1805)

Notre élève tient visiblement ses promesses et ses efforts sont vite couronnés de succès : « Ses notes sont plus avantageuses ; plus attentif et laborieux que précédemment, conduite plus régulière, bonne santé. » (note du 1^{er} janvier 1806).

Il est ainsi admis dans la compagnie d'élite de l'école le 8 janvier 1806 et est nommé caporal le 1^{er} mai suivant.

Garde du drapeau de l'ESIM de Fontainebleau

(Aquarelle de Patrice Courcelle).

Le porte-aigle est encadré par deux sergents des deux compagnies d'élite de l'école (grenadier à sa droite, chasseur à sa gauche).



¹ Créée en 1797 sur les bases de la République de Gênes, la République Ligurienne sera annexée en 1805 à l'Empire français.



Nommé sous-lieutenant à la suite du 2^e régiment de hussards par décret impérial du 16 mai 1806, *il part pour rejoindre son corps le 25 mai suivant. Par ordre du ministre de la Guerre du 7 septembre 1806, il devient lieutenant titulaire au même corps.*

Capitaine du 2^e régiment de hussards, vers 1805-1806
(Dessin de Pierre-Albert Leroux).

Le capitaine se distingue du sous-lieutenant par ses trois galons argent sur les manches de la pelisse et les devants de la culotte, tandis que le sous-lieutenant ne porte qu'un galon argent.

Passé en qualité de lieutenant aide de camp de S.A.S le maréchal Berthier, major-général de la Grande Armée, par décret du 14 mars 1807, il fait les campagnes de la Grande Armée en Prusse (1806) et en Pologne (1807), puis en Espagne (1808) et en Autriche (1809).

Le futur général Lejeune, alors aide de camp de Berthier, nous fait part dans ses mémoires des interrogations que, déjà, certains officiers formulaient à l'encontre de la conduite des affaires d'Espagne par l'Empereur... Il raconte ainsi : « Si l'Empereur, mieux inspiré, avait pu prévenir la levée de boucliers du 2 mai, et s'établir, comme on l'espérait, juge des méfaits reprochés à Don Godoy (...), il eût satisfait au vœu de l'Espagne ; et en lui laissant ses princes, il aurait tiré de ce royaume, pour la France, tout ce qu'il aurait désiré. La conduite de l'Empereur, dans cette circonstance, me parut opposée à sa haute politique. Chacun était inquiet sur ces événements. Je me rappelle qu'Alfred de Noailles et de Ferreri, mes amis, qui demeuraient avec moi, m'en entretenaient avec intérêt pour la France. »

Le 19 juillet 1809, le même jour que 14 officiers saxons, Ferreri est fait chevalier de la Légion d'honneur.

Fait Baron de l'Empire par décret du 15 août 1809 confirmé par lettres patentes du 14 février 1810 et donataire (rente de 4.500 francs) sur le Mont-de-Milan le 17 mars 1808 et sur Rome le 15 août 1809. *Il recevra par la suite une rente de 4.000 francs sur le Hanovre par décret du 8 avril 1810.*

Ses armoiries sont ainsi décrites : « Ecartelé : au 1^{er}, d'or à trois bandes de sable ; au 2^e, d'or coupé de gueules ; au 3^e, de gueules coupé d'argent à six croix pommetées de l'un en l'autre, posées en orle ; au 4^e, d'or au lion de sable chargé d'une bande de gueules ; au franc quartier brochant des barons militaires. »



Le 13 septembre 1810, il obtient un congé de trois mois avec appointements. Celui-ci est prolongé de deux mois le 6 novembre 1810, toujours avec appointements. Le 31 décembre 1810, le major-général Berthier écrit au ministre de la Guerre pour lui indiquer que cet officier a été autorisé à prendre une nouvelle prolongation de congé avec appointements jusqu'au 1^{er} mai 1811.

Février 1812 : *La campagne de Russie se prépare. Ferreri est envoyé par Berthier porter à Inspruck aux troupes du prince Eugène (IV^e corps), déjà en marche, l'ordre de changer leur direction : au lieu de marcher sur Ratisbonne, où elles devaient arriver entre le 13 et le 27 mars, elles sont dirigées sur Augsbourg.*

Peu de jours après, par décret du 28 février 1812, Ferreri est nommé capitaine pour commander une compagnie au 7^e régiment de hussards... *Comme on le verra un peu plus loin, cette promotion est sans doute également un moyen d'éloigner un peu ce jeune officier des "galanteries" (!!) de la Cour...*

Il participe ainsi à la campagne de 1812 en Russie à la tête de la 6^e compagnie du 7^e Hussards. Le 26 juillet 1812, il est très grièvement blessé, perdant une jambe emportée par un boulet au combat d'Ostrowno devant Witepsk. Dans une lettre datée du 26 juillet sur la route de Vitebsk et adressée à son père, le futur maréchal de Castellane (alors aide de camp du général Mouton, comte de Lobau et aide de camp de l'Empereur) écrit : « 8 h. 1/2 du soir... Je viens d'arriver et vous écris auprès du [bivouac] de mes chevaux (...) Flahaut a eu son aiguillette coupée d'une balle et est quillard, Bongars a eu son cheval blessé... Le capitaine Ferreri du 7^e Hussards a la jambe emportée, il va bien (...) Je suis un des premiers de l'état-major ici, je vais aller au [bivouac] de l'Empereur... »



Capitaine commandant la compagnie d'élite du 7^e régiment de hussards (Planche de Pierre Conrad).

Il porte le colback agrémenté du plumet rouge, distinctive de la compagnie d'élite. Placé à la tête d'une compagnie ordinaire, Ferreri portait lui un shako.

Un autre récit du combat nous est donné par le capitaine Labaume, membre de l'état-major du IV^e corps sous les ordres du prince Eugène, dans sa Relation complète de la campagne de Russie en 1812 : « Dès les trois heures du matin (26 juillet), le prince se rendit à Ostrowno, auprès du roi de Naples. Le quatrième corps campait auprès de lui ; la cavalerie, placée en avant, observait les manœuvres de l'ennemi. Vers les six heures, ces chefs d'armée, suivis de leurs états-majors respectifs, marchèrent vers les avant-postes, et parcoururent le terrain où la veille s'était donné le combat. On l'avait à peine traversé, que tous les rapports annoncèrent que le corps d'Ostermann avait été renforcé par la division de Kanovitzzen. Sur-le-champ le vice-roi ordonna à son infanterie d'appuyer la cavalerie que commandait le roi de Naples. Les hussards, envoyés en éclaireurs, ayant éprouvé des obstacles à l'entrée d'un bois, vinrent nous dire que l'ennemi semblait vouloir le défendre avec opiniâtreté : en effet, on entendait de tous côtés le feu des tirailleurs, et le canon des Russes, placé sur la route, enfilait nos colonnes qui se portaient en avant. Le général Danthouard aussitôt fit avancer nos pièces, et ce fut dans cet échange de boulets que le capitaine du 8^e hussards, Ferrari (sic), ancien aide-de-camp du prince de Neufchâtel, eut la jambe emportée. Alors le roi de Naples courant vers tous les endroits où sa présence pouvait être utile, ordonna de faire sur notre gauche une attaque, afin de chasser la cavalerie qui se trouvait à l'extrémité d'un bois. Quoi que ce mouvement fût bien conçu, il n'eut point l'heureuse issue qu'on en devait attendre ; les hussards chargés de l'exécuter, n'étant pas en force, se virent obligés de se retirer, mais avec beaucoup d'ordre et sans aucune perte, devant de nombreux escadrons qui accouraient pour les charger. »

Castellane notera dans son Journal, en date du 10 janvier 1813: « J'ai revu Ferreri avec sa jambe de bois ; l'hiver dernier, il soignait Mme L... Le prince de Neufchâtel, pour l'honneur du général L..., a cru devoir l'envoyer servir en

qualité de capitaine au 7^e de hussards, où il a laissé sa jambe ; son frère a été tué². Mme L... a le bon esprit de toujours bien traiter Ferreri quand elle le rencontre, malgré son accident ; je lui en sais bon gré. »³

Le 31 août 1813, il est rayé de l'effectif du 7^e Hussards, n'ayant plus donné de ses nouvelles et n'étant plus présent au régiment depuis le 26 juillet 1812.

Par décret du 8 janvier 1814, le capitaine Ferreri est admis à la retraite.

Il décédera le 19 septembre 1846 à Alassio en Italie. Il avait épousé le 25 mars 1819 Maria Teresa Paola Luigia Panissera di Veglio, née en 1798.

Ferreri a laissé un Journal dans lequel il relate, quasiment jour après jour, les événements auxquels il a participé durant la campagne de Russie. Des extraits de ce Journal ont été publiés en 1890 dans un ouvrage écrit par Vittorio del Corno : *I Marchesi Ferreri d'Alassio, patrizi genovesi ed i conti de Gubernatis* (Les marquis Ferreri d'Alassio, patriciens génois et comtes de Gubernatis).

➤ **Les aides de camp de Berthier**

La qualité de major-général de la Grande Armée, attribuée au maréchal Berthier, nécessitait chez ce personnage un état-major plus conséquent que chez les autres maréchaux. Par exemple, pour la campagne de 1806 en Prusse, il avait six aides-de-camp titulaires du grade de colonel ou de chef d'escadron ou de capitaine ; quatre aides-de-camp surnuméraires du grade de lieutenant ; trois aides-de-camp adjoints (un chef de bataillon et deux capitaines) ; six officiers des troupes alliées, surtout de la confédération du Rhin ou Polonais notamment, qui en règle générale maîtrisaient plusieurs langues (allemand, polonais, russe).



Le Maréchal Berthier transmettant un ordre à un de ses aides de camp (Carte Bucquoy).

Ce n'était pas encore suffisant : lors de la campagne de 1806, pour palier le manque d'officiers d'état-major « qui doivent exister et qui n'existent pas », Napoléon fit détacher près du major-général, par ordre du 17 novembre 1806, vingt-quatre sous-lieutenants de cavalerie, qui eurent le titre de sous-lieutenants officiers d'ordonnance près le major-général. Ces jeunes officiers souvent inexpérimentés ne furent pas reconduits dans leurs fonctions à l'issue de la campagne et furent renvoyés dans des régiments.

2 Sous-lieutenant au 23^e dragons, le frère de Luc Marcellin Ferreri a été tué le 25 octobre 1812, étant en reconnaissance sur la route de Kalouga. Prénommé Hyacinthe Marie Emmanuel Vincent, il était né en 1792 à Alasso (Italie) et avait lui aussi été élève de l'école militaire.

3 Les aides de camp de Berthier se sont visiblement distingués dans les boudoirs tout autant que sur les champs de bataille !... Castellane évoque ainsi également le triste sort de M. de Septeuil, envoyé en Espagne « pour n'avoir pas voulu faire sa cour à la princesse Pauline et avoir été fidèle à sa maîtresse, Mme de B... » ; il aura la cuisse emportée par un boulet à Fuentes de Onoro le 5 mai 1811. Ou encore celui de M. de Canouville, « dirigé sur le 2^e de chasseurs, par suite de sa liaison avec la princesse Pauline », et qui sera tué à la Moskowa.



Louis-François Lejeune (1776-1848), colonel aide de camp de Berthier en grande tenue.

Peintre de renom et futur général, c'est Lejeune lui-même qui dessinera le modèle de la grande tenue à la hussarde des aides de camp du maréchal Berthier.

(Figurine de Bruno Leibovitz – Métal Modèles, Seillans 83).



Le Maréchal Berthier et ses aides de camp (Aquarelle de Patrice Courcelle).

Servirent *entre autres* comme aides de camp de Berthier : Joseph Bongars de Roquigny (1812-1814), Pierre Bruyères (1797-1798), Armand de Canouville (1807 et 1808-1811), Pierre Colbert-Chabanais (1805-1806), Charles Courbon-Blenac (1813-1814), **Marcel Ferreri (1807)**, Auguste Flahaut de la Billarderie (1808-1813), Alexandre Girardin d'Ermenonville (1803-1806 et 1809), Armand La Grange (1805-1806 et 1807-1810), Alexandre Lebrun (1807-1812), Charles-Emmanuel Le Coulteux de Canteleu (1809), Louis-François Lejeune (1800-1812), Jean Lhuillier de la Serre (1808-1809), Jean-Louis Mathevon de Curnieu (1806-1809), Marie Mariette de Mongardé (1807-1809), Raimond de Montesquiou-Fézensac (1809 et 1812), Charles-Tristan de Montholon-Sémonville (1807-1812), Alfred de Noailles (1808-1812), Philippe Ornano (1804-1805), Jean-Charles Pernet (1807-1815), Jules de Pourtalès (1808-1810), Louis Sopransi (1800-1808), Alexandre-Edmond Dino de Talleyrand Périgord (1807-1812), Louis Talleyrand de Périgord (1805-1808), Achille Tourteau de Septeuil (1807-1808).

Leur service extérieur comprenait la transmission des ordres, les tournées à l'avant-garde, aux avant-postes, sur la ligne de communication, la visite des places et des établissements de toute sorte.

L'ordre du jour du 30 mars 1807 permet aux maréchaux princes de faire porter leurs couleurs par leurs aides de camp. Berthier va choisir les couleurs rouge, noir et blanc rehaussées d'or ; il y avait la tenue de parade, celle de campagne en été, celle de campagne en hiver et celle de société. *C'est par un ordre du jour du 20 avril 1807 que Berthier fait connaître que « les aides de camp de Son Altesse le Prince de Neuchâtel auront le dolman blanc avec collet et parements écarlates, le pantalon écarlate, la pelisse noire, toutes les garnitures or. » Il s'agit là de la grande tenue à la hussarde de ses aides de camp.*



Aide de camp de Berthier en grande tenue
(Planche de Pierre Conrad).



Le 28 août 1807 il publie le texte suivant : « Les aides de camp du Vice-Connétable porteront l'uniforme ainsi qu'il suit : frac écarlate à la hussarde, collet droit de velours noir, parements en pointe noirs, revers blancs de drap, le tout liseré de noir ; les boutons ronds à la hussarde, doublure rouge. Les revers, le collet, les parements, la bordure de l'habit et les plis seront bordés d'une broderie de quatre lignes de largeur, petite feuille de chêne, veste et culotte blanches. Chapeau noir, ganse d'acier, l'épée droite. » *Il s'agit cette fois de leur tenue de société.* En 1812 la coupe de cet uniforme va se moderniser. Les chevaux de ces officiers étaient des demi-sang de robe gris clair, plus ou moins pommelée, crins foncés ou noirs.

Aides de camp de Berthier en tenue de société
(Dessin de JOB).

Alain PIGEARD en collaboration avec Benoît LORENZINI

L'EMPRISONNEMENT DE MASSENA ET L'ARRESTATION DU GENERAL DORTOMAN

Par Alexandre Gourdon

André Masséna a été élu, à Vence, le 1^{er} février 1792, Lieutenant-colonel en second du 2^e bataillon de Volontaires du Var, puis, le 1^{er} août de la même année, Lieutenant-colonel en premier et attaché à la 3^e brigade de l'armée du Var sous l'adjutant général La Salcette, en septembre 1792.

Lorsque le général Danselme prit possession de la ville de Nice, fin septembre 1792, il décida de poursuivre son offensive et lança trois de ses brigades pour occuper le comté. A gauche, la première, sous les ordres de Dumberbion, remonta la vallée du Var, la seconde, la division Barral, devait remonter la vallée de la Vésubie, enfin la division Brunet à laquelle appartenait André Masséna, poursuivit sa marche en direction de Monaco pour surveiller la vallée de la Roya et de la Bévéra.



André Masséna, lieutenant-colonel du 2^e bataillon du Var –Peinture de Ferdinand Wachsmuth

Arrivé à Monaco, le bataillon d'André Masséna est chargé d'occuper la principauté. Curieusement, son souverain, le Prince Honoré IV, confiant en sa neutralité, ne semble nullement indisposé par le stationnement dans ses états de cette troupe envahissante et surtout pétrie de principes révolutionnaires. Cela dit, le Lieutenant-colonel a reçu pour instructions à cet égard de « *vivre en bonne police et discipline* ». C'est donc avec inquiétude que le Prince constate la création d'un « club révolutionnaire » dans sa ville et voit les soldats planter sur son sol un arbre de la liberté. Ses protestations n'y feront rien, car sa plainte restera sans suite.

Dans tout le département, où les Français avaient été accueillis sans incidents, en libérateurs, les habitants avaient rapidement déchanté devant les réquisitions, les pillages et les exactions de toutes sortes. Un soulèvement d'abord diffus commença à se généraliser jusqu'à un soulèvement à Levens, (le village où sa grand-mère a accueilli André Masséna dans sa petite enfance), où les paysans tombèrent, à la fin octobre, sur un détachement de fourrageurs qui y était cantonné et les massacrèrent.

➤ **André Masséna chargé de réprimer les soulèvements**

Le général Dumberbion reçut l'ordre de réprimer cette insurrection. Entre temps, André Masséna était passé dans sa division et commandait le 2^e bataillon du Var. Le général Dumberbion saisit cette aubaine pour l'envoyer mater ses coreligionnaires.

Les instructions de Dumberbion étaient précises, il devait se montrer impitoyable. Mais ces ordres convenaient peu à André Masséna, qui connaissait bien le pays où il avait des amis, des voisins, des parents. Il décida une méthode différente : convaincre et ramener le calme. C'est ce qui se passa. A force de dialogue, de conviction, il réussit, en parlant à l'un et à l'autre, à ramener la population à la raison et au calme. Sans aucune effusion de sang, il avait réussi sa mission. Mais il n'avait pas suivi ses instructions, et cette attitude pouvait lui coûter cher.



En Tête du général Danselme en 1792

➤ **Masséna arrêté et emprisonné à Nice pour une sombre affaire de réquisition**

Peu de temps après, Masséna réquisitionna un troupeau à Lantosque, dans des circonstances restées troubles et il semble qu'il fit l'objet d'une dénonciation. En conséquence, il est, sur l'ordre de Danselme, mis en état d'arrestation le 4 décembre 1792 et emprisonné à Nice.

De sa prison, sans vraiment nier son exaction, Masséna écrit le 18 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République, à son protecteur le général de Barral :

« Mon Général

« Si j'avais écouté votre conseil, je ne serais pas ici ; que vous devinates (sic) en me disant que Danselme me perdrait ; hélas, général, j'ai fait mon devoir, je vous ai aimé, estimé, voilà le seul crime que cet impitoyable ennemi peut me reprocher ; eh bien, mon général, je me flatte d'avoir part dans vos amitiés, je n'en demande pas davantage, vous savez mieux que personne que je ne mérite pas ce traitement depuis quinze jours que je suis détenu dans une étroite prison, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous quitter, en sortant de chez vous, je trouvais l'ordre de me rendre tout de suite à Levenso, j'obéis sans pouvoir plus vous marquer combien j'étais pénétré de toutes les bontés que vous aviez bien voulu avoir pour moi, je vous prie de me conserver votre protection. Les bestiaux de Lantousca font mon crime, hélas vous le savez ; si vous le jugez à propos parlez du tort que l'on fait à mon zèle pour le bien de la patrie, j'ai l'honneur d'être,

Mon général

Votre très humble serviteur »

Le capitaine des guides, Masséna »

Non content d'écrire au général de Barral, Masséna entend bien se plaindre partout et prépare, le 27 décembre, le brouillon d'une circulaire destinée « **Aux citoyens législateurs de la Convention Nationale** », en d'autres termes le Corps Législatif.

« *Citoyens législateurs,*

Le 4 décembre présent mois, j'ai été arrêté par la gens d'armes nationale (sic), jeté dans un cachot, gardé à vue par une sentinelle, qui a été continuellement à ma porte sans avoir pu découvrir comment, ni pourquoi j'ai été arrêté et détenu ; je m'attendais tous les jours à voir éclore contre moi quelque accusation ; je m'attendais à voir faire quelque poursuite ; d'après les lois, je croyais que toute détention arbitraire était anéantie, que tout détenu devait être interrogé dans les vingt-quatre heures ; je pensais que dès qu'un homme était arrêté, son procès devait lui être fait ou que sa liberté devait lui être rendue, mais rien n'a été fait, je gémissais dans la prison depuis vingt-trois jours, et je ne connais ni dénonciateur, ni accusateur ; le concierge qui a voulu m'écouter, m'a dit que le registre de la geôle porte que je suis détenu de l'ordre du général d'Anselme.

Citoyens législateurs ma conscience ne me reproche rien, aussi j'ose avec confiance porter mes réclamations au Sénat de la République pour demande, ou mon procès, ou ma liberté. »

➤ **L'évasion de Masséna :**

Et puis, de Nice, le 21 janvier 1793 les **Administrateurs composant le Directoire des Colons Marseillais** (on ne sait trop pourquoi ce sont eux qui font cette démarche), s'adressent au pouvoir exécutif, à la Convention Nationale, à la Municipalité et... au général Danselme, mais celui-ci a été relevé de son commandement le 23 décembre 1792 et remplacé par Biron qui n'est arrivé que le 10 février à Nice :



Le Général Danselme

« *Le geôlier des prisons vient de nous annoncer dans l'instant l'évasion du citoyen Masséna, nous croyons de notre devoir de vous en prévenir, pour que vous preniez les dispositions que vous jugerez à propos. »*

A la même date, c'est la **Municipalité de Nice** qui écrit au citoyen **Saint-Martin**, chef de l'état-major de l'armée d'Italie : « *L'administration ayant fait aviser que le citoyen Masséna, militaire détenu dans les prisons de cette ville d'ordre du général Danselme s'était évadé, nous y avons aussitôt (sic) envoyé un juge de paix, assisté d'un officier municipal qui nous ont certifié à leur retour la susdite évasion qu'ils ont fait constater par un procès-verbal. Le juge de paix continuera le procès-verbal contre le geôlier que*

l'administration a fait mettre en état d'arrestation. Nous nous empressons, citoyen général de vous informer de cet événement afin (sic) que vous puissiez prendre les dispositions qui vous paraîtront convenables.

Le juge de paix qui a procédé à ce procès-verbal est le citoyen Rossetti. »

Le Maire et Officiers municipaux »

Le lendemain, 22 janvier 1793, les **Administrateurs composant le directoire des colons Marseillais, écrivent au maréchal de camp général Brunet**, commandant provisoirement l'armée d'Italie :

« Citoyen Général,

Nous vous envoyons ci-joint le signalement du citoyen Masséna, tel que nous nous le sommes procuré, les informations que nous avons prises nous ont fait connaître que c'était par la faute, ou peut-être la complicité du concierge Cavart, que ce prisonnier s'était évadé ; sur les notices que nous en avons données au pouvoir exécutif, il s'est fait arrêter et conduire aux prisons ce concierge, et a ensuite dénoncé au juge de paix de sa section, nous n'oublierons rien pour découvrir, s'il en est, les complices et les causes de ce délit. Nous n'avons point appris que les perquisitions qu'on a faites depuis, leurs ayent (sic) produit quelque renseignements sur Masséna, nous vous en ferons part s'il nous en arrive quelqu'un. »

Nous ne connaissons pas les suites exactes de cette affaire, mais il semble bien que le général Biron, ait de sa seule autorité, peut être sous la discrète intervention du général de Barral, réintégré le Lieutenant-colonel sans autre forme de procès.

➤ ***L'Arrestation du Général Dortoman par André Masséna***

Les circonstances étaient telles à l'armée d'Italie qu'il était difficile de se passer d'un officier compétent, capable de motiver ses troupes et de s'en faire obéir. André Masséna fut donc désigné pour commander le Baolet, avec six bataillons, puis grâce à sa réputation, fut choisi par les représentants en mission pour commander le camp de Fougasse, fort de 3000 hommes. Il reçut en conséquence l'ordre de se rendre sous les Fourches, de prendre le commandement du camp et de faire arrêter et conduire à Nice le général de brigade Dortoman dénoncé pour trahison par des ennemis secrets :

« Au nom de la République Française, une et indivisible.

Il est ordonné au chef de bataillon Masséna de se rendre sur le champ au camp de Fougasse sous les Fourches, pour en prendre le commandement, ainsi que celui des postes qui en dépendent, mettre sur le champ le général Dortoman en arrestation et le faire traduire sous bonne et sûre garde par-devant le citoyen Durand, commandant de la ville, pour être statué sur ce que de droit. Il se fera donner par le général Dortoman toutes les instructions qu'il peut avoir reçues et procédera à l'apposition des scellées sur tous les papiers du dit général.

A Nice le 19 août 1793, l'an II de la République. »

Le général, commandant en chef de l'armée d'Italie,

Dumerbion »

En effet, le général Dortoman, déjà compromis par son intimité avec le général Brunet, lui-même suspect, venait de se laisser surprendre au camp de Flaut, lors de la bataille de l'Authion, par négligence et avait perdu beaucoup d'hommes et deux canons. D'autre part, dans un rapport daté de Marseille le 6 septembre 1793, le conventionnel Barras, futur Directeur, alors représentant à l'armée d'Italie, indique au Comité de Salut public qu' : « Une dénonciation formelle nous fut faite la veille de notre départ de Nice. Elle portait que le général provisoire Dortoman avait eu plusieurs conférences avec l'ennemi et qu'il avait même embrassé le général Piémontais. Nous avons fait mettre en état d'arrestation ce général qui nous était déjà suspect par ses principes. »

Cette mission de police ou de gendarmerie était pénible à exécuter pour un militaire tel qu'André Masséna; il s'en acquitta néanmoins le 19 août 1793 avec beaucoup de délicatesse et fit conduire le général Dortoman à Nice. De là, le pauvre général Jean-Jacques Dortoman, fut conduit à Paris et condamné à mort pour intelligences avec l'ennemi, puis exécuté six mois plus tard, sous le fer de la guillotine le 23 février 1794.

Entre temps, André Masséna trouva les volontaires du camp de Fougasse dans une extrême pénurie et par cela même disposés à l'indiscipline et à la désertion. Toujours sans effusion de sang, il va user de tout son pouvoir de persuasion, maniant habilement les sentiments d'amour-propre et d'honneur pour maintenir sa troupe sous les drapeaux, et il y réussit au point de conquérir en même temps leur respect et leur affection.

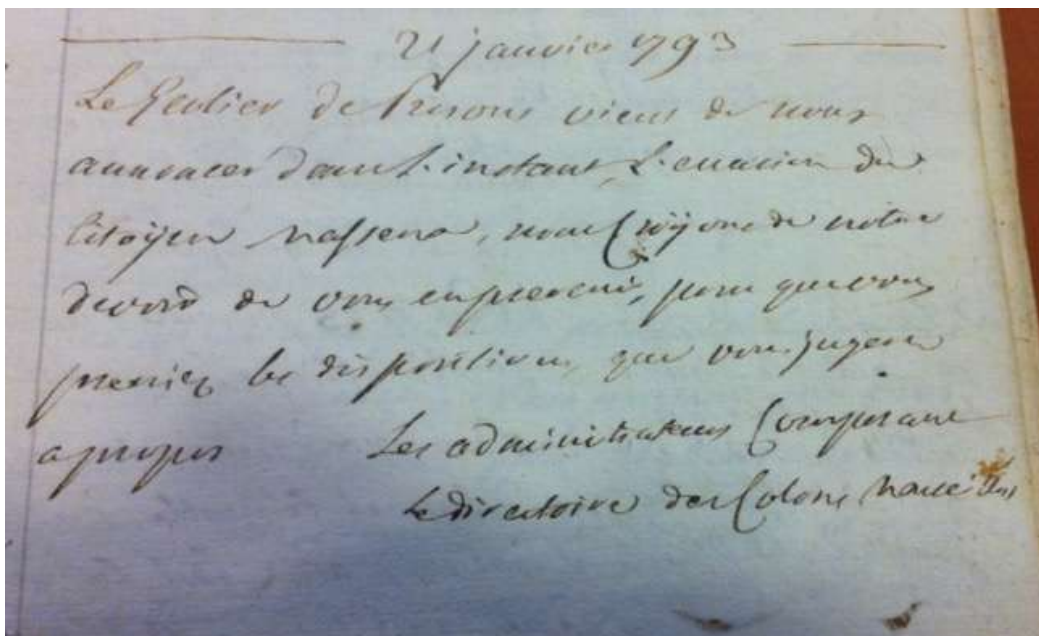
D'ailleurs, son humanisme l'engagea à faire comme premier devoir, signer à ses soldats, une pétition en faveur du vieux (il avait 55 ans) général Dortoman, « *partisan des idées nouvelles, mais rigide observateur des lois de la discipline, et qui s'était fait à ce titre quelques ennemis dangereux.* ».

Quelques temps après, André Masséna est nommé colonel du régiment de la Sarre, mais ayant été, le 22 août 1793, nommé général de brigade, il n'eut pas le temps de commander ce régiment. Le nouveau général voit ainsi son horizon s'élargir, sans se douter encore à quel point.

➤ *Epilogue : Mes recherches de preuves historiques :*

Il s'agit là d'une curieuse histoire à propos d'André Masséna, futur Duc de Rivoli et Prince d'Essling, en ces temps de troubles révolutionnaires. Mais voilà ! **On ne trouve trace de l'emprisonnement du Général Masséna, dans aucune biographie, sauf dans une seule, celle écrite par le niçois Jean-Baptiste Toselli.** Alors, j'ai voulu vérifier.

1. Direction : les archives municipales, pour y consulter les *minutes du Directoire des Colons Marseillais*, émanation montagnarde dont sera issue un peu plus tard la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Nice. Et j'y trouve bien les minutes des deux documents cités ci-dessus. Parfait.



Le citoyen Masséna s'est évadé- Archives Communales

Enfin, presque, car à la lecture attentive, je constate qu'il est seulement mentionné Masséna, sans prénom et sans intitulé de grade.

D'autre part, j'ignorais qu'André Masséna avait commandé des guides. A-t-il eu un commandement provisoire qui fut si court qu'il n'ait pas été mentionné dans ses états de services ? Possible ! Mais à cette date, Masséna est déjà lieutenant-colonel. Là-dessus aussi, j'ai un doute.

2. Je vais donc consulter, pour confirmation, aux Archives départementales cette fois, le **Registre des écrous des prisons de Nice** pour la période considérée. Si je peux consulter facilement les registres d'écrous de Grasse et d'Antibes, dans lesquels je ne trouve évidemment rien de ce qui m'intéresse, celui de Nice est introuvable. C'est l'impasse !

3. Je devrais pouvoir trouver quelque chose dans le dossier des « *Affaires militaire ; justice ; inventaire des papiers administratifs* ». Rien non plus, malgré les nombreuses lettres du général Danselme.

4. Je tente les dossiers des officiers généraux au service historique du Château de Vincennes et je demande à un de mes « complices » sur place de vérifier les dossiers Anselme et Barral. La réponse me parvient assez rapidement, rien non plus ! L'impasse se referme sur moi.

5. Je retourne au Archives départementales, pour tenter encore une fois de trouver les registres d'écrous. Assisté d'une jeune femme compétente, nous recherchons, encore et toujours pendant deux bonnes heures, rien, toujours rien. Je suis désolé. Vraiment.

Enfin ! Il me reste encore un peu de temps et je décide d'en profiter pour vérifier à tout hasard, un dossier intitulé : ***Police générale ; lutte contre les Barbets ; émigrés ; passeports de 1792 à l'an VIII (1800)***.

Et là ! Je tombe sur la minute d'une lettre du **Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département**, que je vous livre intégralement :

« Je réponds à votre lettre du 19 fructidor dernier pour vous donner les renseignements que vous demandez sur **le nommé François Masséna**.

Cet individu est natif de Nice, fabricant de savon sous l'ancien régime. Lors de l'entrée des Français, il fut envoyé par le général d'Anselme pour servir de guide au général de Barral et au commissaire des guerres Ferrus dans les communes des montagnes de ce département, qu'ils parcoururent dans tous les sens sans aucune résistance, étant au contraire, très bien reçus partout, mais la conduite qu'ils tinrent à Utelle, Lantosque, la Bollène, Belvédère, Roquebillère fut cause que les habitants de ces communes et autres environnantes prirent les armes pour défendre leurs femmes et leurs propriétés, , les en chassèrent et les poursuivirent jusqu'à Utelle.

*Depuis cette époque s'est formée l'armée des Barbets qui ont tant inquiété les troupes françaises par leurs brigandages. Le Conseil général de la commune de Nice, instruit de ces horreurs invita le général d'Anselme à retirer à **François Masséna** sa confiance, qu'il n'aurait jamais dû lui donner, mais loin de là, il le nomma capitaine des guides.*

Un mois environ après sa nomination, la quantité des dénonciations qui venaient des communes ci-dessus désignées, l'horreur générale que lesdits Masséna et Ferrus inspiraient, força d'Anselme à donner les ordres nécessaires pour les faire arrêter. Masséna le fut, et Ferrus s'évada.

L'Accusateur public instruisit le procès. La Convention nationale des marseillais fut invitée, dans un jour d'enthousiasme, de faire grâce au détenu Masséna, mais cette assemblée indignée, ordonna à l'Accusateur public de poursuivre les prévenus sans relâche. Ce fait doit être consigné dans les procès-verbaux de ladite Convention déposés aux archives de cette administration centrale.

Quelques jours après, Masséna s'évada et son évasion fut attribuée aux soins de l'avocat Galli, son beau-frère, alors juge du tribunal criminel. Il se retira à Livourne, pays ennemi de la République où il s'établit et a encore une fabrique de savon, nonobstant que depuis deux ans environ, il soit au service de la République française comme commissaire des guerres.

Tels sont, citoyen Commissaire, les renseignements que j'ai pu me procurer sur cet individu par des personnes dignes de foi et dont la plupart sont de notoriété publique.

Salut et Fraternité »



Le Prince d'Essling par Hersent

Il n'y a rien à ajouter. « Notre » André Masséna, futur Prince d'Essling, n'a jamais foulé le sol des prisons de Nice. Toselli s'est trompé avec un homonyme, François Masséna, individu peu recommandable d'ailleurs...

Alexandre GOURDON

Bibliographie :

1. **Archives Communales de Nice** – Délibérations de la Société populaire de Nice -Série I.
2. **Archives Départementales** – pétitions, lettres écrites par le Directoire des Colons marseillais, arrêtés des Commissaires de la Convention nationale, lettres écrites par les commissions de la Convention etc... séries L5 et L6
Affaires militaires ; Justice ; inventaire des papiers administratifs – série 2 H25
Administration provisoire du Comté de Nice etc.- série L0001-2-3
3. **Service Historique de la Défense** Dossiers : Anselme 3 YD 1295- Barral 4 YD 3829
4. Maurice Dumoulin-Précis d'histoire militaire-Révolution et Empire –fascicule II-Campagne de 1793. Barrère-Paris 1902
5. **Jean-Baptiste Toselli**- Notice autobiographique sur Masséna. Gauthier –Nice 1869.
6. **Bernard-Attanoux**. Le 2^e bataillon de Volontaires du Var – Latil-Draguignan 1909

UN LIEU « NAPOLEONIEN » INSOLITE DU VIEIL ANTIBES

Par Jacques DIMIEZ

(Remerciements à Benoît Lorenzini et à Alexandre Gourdon pour leurs apports et éclairages)

Malgré le passé royaliste de la ville, le vieil Antibes recèle beaucoup de lieux de mémoire de l'époque napoléonienne. Citons par exemple la plaque apposée sur la boutique tenue par le futur Prince d'Essling sur le Cours Masséna, la plaque sur la maison natale du futur général Reille, la statue du général Championnet devant la Mairie et la plaque sur la maison où il est mort en 1800, la Caserne portant le nom de Gazan, les plaques des rues qui honorent de nombreux serviteurs de l'Empereur tels le père et le fils Aubernon, le général d'Andréossy, les frères Roustan, le général Barquier...

Mais un lieu enflamme particulièrement le « Net » et concentre l'attention des touristes qui profitent de l'ombre des vieilles ruelles. Pour le rejoindre il suffit d'emprunter la rampe qui mène à la Porte de l'Orme, vestige des vieux remparts moyenâgeux qui protégeaient la ville avant la construction de la deuxième enceinte. La base des deux tours date de l'époque romaine.



Photos Jacques DIMIEZ

Après être passé sous la voute, le promeneur atteint un escalier qui débouche sur une cour intérieure. Au fond, légèrement décalée, une maison de pêcheur à deux étages suscite la

curiosité... Située à l'angle de la rue de l'Orme et de la rue du Bateau, la maison déclenche en été, le crépitement des appareils photos.



Photo Jacques DIMIEZ

La bâtisse a pourtant un abord très ordinaire et ne se distingue pas des autres habitations.



Photo Jacques DIMIEZ

Mais si l'on s'approche de la porte d'entrée, on aperçoit une petite pancarte à gauche, qui porte en grands caractères le nom emblématique de **NAPOLÉON BONAPARTE**.



Photo Jacques DIMIEZ

Ainsi, tout s'explique ! A priori, cette pancarte manuscrite atteste que Napoléon Bonaparte a dormi en ce lieu : le réflexe « *historico-photo-moteur du touriste* » est déclenché... Bonaparte ayant sillonné les côtes et les rues d'Antibes dès 1794 en qualité d'Inspecteur de la défense des côtes, il est tout à fait crédible qu'il ait dormi en ce lieu, comme dans beaucoup d'autres.



Bonaparte par Hall edel. Photo J. Dimiez

Buonaparte installa cette année-là des batteries Gribeauval au niveau de Cannes, à Golfe Juan, et au Cap d'Antibes. Il inspecta le Fort Carré, il se rendit au fortin du Graillon et donna des ordres pour y placer 16 pièces d'artillerie de marine. Il renforça et modernisa les défenses des îles de Lérins et y fit construire des fours à boulets...



Photo Jacques DIMIEZ

Mais l'observateur attentif est bien vite déçu. Le texte est incompréhensible. S'agit-il d'Italien, de Nissar, de Catalan, d'Occitan... ?

DINS AQUEST OSTAU
NAPOLEON
A JAMAI DURMIT MAI UNA
BONA PARTE
DEI BELEI FREMAS DAQUI E DAILA

Un mot appelle vite l'attention : « JAMAI ». Et puis, pourquoi écrire « BONAPARTE » en deux mots : « BONA PARTE » ? Il ne faut surtout pas se laisser entraîner dans une interprétation hâtive... En poursuivant les recherches, Benoît Lorenzini a noté que sur cette pancarte et sur cette maison circulent beaucoup de photos sur Internet et il a constaté que sur un Forum, des internautes anglais (*) intrigués ont résolu l'énigme de la pancarte, qui indiquerait en fait en langage niçois vulgaire :

« Dans cet hôtel, Napoléon n'a jamais dormi mais une bonne part de belles femmes d'ici et d'ailleurs... ».

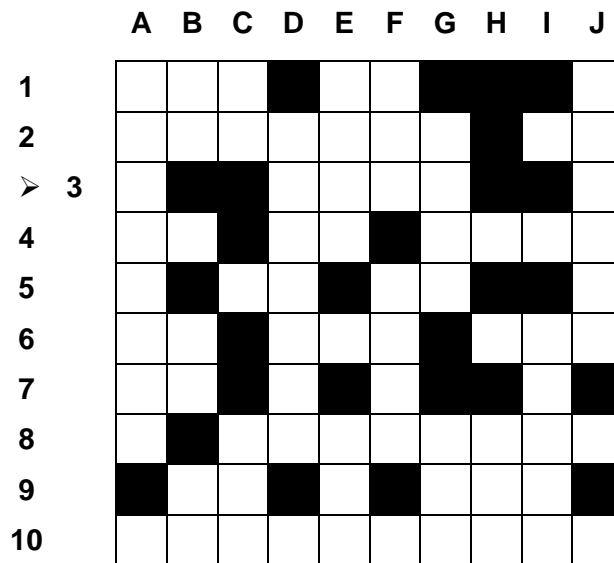
De toute évidence le mot « hôtel » cache une ancienne maison close... L'auteur de cette plaisanterie a mis en place un piège à touristes qui confirme en définitive combien le nom de Bonaparte est toujours attractif ..., surtout pour les Anglais...

Jacques DIMIEZ

(*) <https://forum.wordreference.com/threads/proven%C3%A7al-a-jamai-durmit-mai-una-bona-parte-dei-belei-fremas-daqui-e-daila.2916821/>

Mots-croisés grille n°10 par Guy Lindeperg

Campagne de Russie 1812



➤ **Horizontalement:**

1. Surface agricole utile simplifiée – Grecque.
2. Affluent de l'Oka et sous-affluent de la Volga – Instrument à cordes du Laos.
3. Artères urbaines.
4. Fils de Pélagos – Voyelle ou graphème – Danger pour marins.
5. Césium au labo – L'einsteinium.
6. Grecque – Vraiment rien – Cintre de voûte.
7. Abréviation religieuse.
8. Rivière de Biélorussie franchie par la Grande Armée.
9. Affirmation russe – Cardinaux.
10. Au génie.

➤ **Verticalement:**

- A. Ville russe sur les rives du fleuve Dniepr.
- B. Langue tibéto-birmane en Inde – Note – Demi-lieu zen pour la Voie.
- C. Associés aux coutumes – A la connaissance de tous.
- D. Bataille aux lourdes pertes françaises en quatre jours.
- E. Son supplice fut horrible – Rivière ou fleuve.
- F. Motif de l'ordre ionique – Général emblématique du génie.
- G. Groupe des dieux nordiques – Lié au Tao.
- H. Roi égyptien de la XIIIème dynastie.
- I. En douze mois.
- J. Napoléon l'a finalement atteinte.

Remue-méninges N°10 de l'Empereur par Guy Lindeperg

Campagne de Russie 1812

X-1 – Pourquoi la Campagne de Russie ? :

X-2 – Quelles furent les grandes étapes de la Campagne de Russie ? :

X-3 – Dans quelle ville importante de Russie Napoléon pénétra-t-il enfin mais qu'il fut contraint de quitter dans des conditions difficiles et pourquoi ? :

X-4 – Comment Napoléon et les éléments de la Grande Armée réussirent-ils à échapper victorieusement aux Russes ? :

X-5 – Pourquoi Napoléon s'empessa-t-il de quitter ses troupes afin de rejoindre au plus vite Paris ? :

X-6 – Que constatèrent les éléments de la Grande Armée en revenant à Vilnius ou Vilna ? :

X-7– Quelles furent les conséquences de la Campagne de Russie ? :

Solutions des jeux du bulletin n°009 :

Mots-croisés de l'Empereur Napoléon 1er, grille n°9

Rencontre de Tilsit

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	N		M	A	L			F	U	T
2	A	L	E	X	A	N	D	R	E	
3	P	I		E		I		I		T
4	O		R		P	E	S	E		R
5	L	O	I	R		M	E	D	E	A
6	E		V	O	T	E		L	U	I
7	O	D	E		S	N		A		T
8	N	I	S	S	A		A	N	G	E
9		V			R	A	I	D	E	
10	P	A	I	X		U	L		L	O

Solutions Remue-méninges IX de l'Empereur:

IX-1 – Un dessin de la rencontre de Tilsit a été réalisé par un artiste français Prix de Rome en 1810.

De quel personnage s'agit-il ?:

Réponse: La rencontre de Tilsit du 25 juin 1807 a été représentée dès 1807 avec quelques exactitudes par le jeune peintre et artiste français Horace Vernet (1789-1863). Ce dessin devait être préparatoire à une gravure plus élaborée. Vernet travaille à l'atelier du peintre François André Vincent (1746-1816) à l'École des Beaux-Arts à Paris. Sur ce dessin fort bien réalisé nous voyons le radeau équipé de deux cabanons, amarré au milieu du Niémen. Il est rejoint par deux embarcations. A la proue de celle venant de la rive gauche, on aperçoit la silhouette de Napoléon. A bord de celle venant de la rive droite, « la Russe », le tsar arrive. Ces deux embarcations convergent vers le radeau. Tous les témoins de l'événement sont les militaires des armées française et russe.

IX-2 – Que rétablit Napoléon en 1807 sous la tutelle française, la Russie étant devenue « alliée » de Napoléon à la suite de la rencontre de Tilsit ?:

Réponse: Le traité signé le 7 juillet 1807 entre Napoléon 1er et Alexandre 1er et celui signé le 9 juillet 1807 entre Napoléon 1er et le roi de Prusse mettent fin à la quatrième coalition européenne (1806 -1807) contre la France. La grande perdante est la Prusse, cédant près de la moitié de ses territoires d'avant-guerre au profit d'États sous tutelle française. Ainsi, Napoléon 1er crée le duché de Varsovie privant la Prusse de la Posnamie et de la Mazovie. Le roi de Saxe Frédéric-Auguste 1er allié de Napoléon devient duc de Varsovie. Cet État est vassal de l'Empire français et Napoléon a le titre de « Protecteur ». La quatrième coalition opposant la France à l'Angleterre par pays interposés est marquée par les victoires militaires françaises d'Iéna et d'Auerstaedt (14 octobre 1806) sur la Prusse, occupation de Berlin (octobre 1806) et d'Eylau (8 février 1807) et Friedland (14 juin 1807) sur la Russie. Cette coalition s'achève au traité de Tilsit officialisant la création du duché de Varsovie, la Prusse étant dans l'obligation de restituer des territoires pris à la Pologne. Le duché de Varsovie (101500 km² en 6 départements : Varsovie, Poznan, Kalisz, Bydgoszcz, Plock et Lomza). La couronne ducale va au roi de Saxe, dynastie royale sur le trône de Pologne de 1709 à 1762.

IX-3 – La rencontre de Tilsit fait directement suite à quelle victoire française de 1807 sur les Russes ? :

Réponse: La victoire de Friedland le 14 juin 1807 après dix-neuf heures de combats.

IX-4 – Lors du premier instant de la rencontre de Tilsit quelles paroles furent échangées entre Napoléon et Alexandre 1er ? :

Réponse: Le 25 juin 1807, les deux Empereurs se rencontrent sur un radeau ancré au milieu du fleuve Niémen. Le tsar Alexandre 1er aurait abordé Napoléon 1er en disant: « *Je hais les Anglais autant que vous* ». Napoléon 1er lui aurait alors répliqué: « *En ce cas la paix est faite* ». La paix de Tilsit est signée le 7 juillet 1807. Le traité de Tilsit démembre territorialement la Prusse.

IX-5 – Quel souverain effacé et discret suit les deux dirigeants, surtout le 26 juin 1807, dans le cadre de la rencontre ? :

Réponse: Le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse est relativement en retrait de Napoléon 1er et d'Alexandre 1er lors de la rencontre puis du démarrage de la rédaction du traité. Certains observateurs remarquèrent que lors de l'établissement d'une partie du traité, le roi de Prusse se déplaçait à pied le long d'une des rives du Niémen. Talleyrand aurait notamment demandé à Napoléon de modérer ses exigences envers la Prusse. ----

IX-6 – Que sera signé les 7-9 juillet 1807 à Tilsit et quelles en seront les conséquences géopolitiques ? :

Réponse: Les 7 et 9 juillet 1807 furent signés, à Tilsit, les traités de cessation de guerre de la 4ème coalition contre la France. Cela fut établi d'une part entre Napoléon 1er et le tsar Alexandre 1er et d'autre part avec le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse. Des éléments de traités furent publics, d'autres secrets. Le traité du 9 juillet 1807 passé avec la Prusse est notamment d'ordre public.

Les traités, leur contenu et conséquences diplomatiques et géopolitiques:

A- Traité de 29 articles du 7 juillet 1807 entre Napoléon 1er et le tsar Alexandre 1er:

Il établit la paix sur terre et sur mer et une amitié parfaite entre S.M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie et S.M. l'Empereur de toutes les Russies. Le tsar accepte les conditions de Napoléon concernant l'Allemagne, la Prusse, Varsovie, les actions à mener par la Russie envers l'Angleterre, l'Empire Ottoman et sa présence en Méditerranée. Toutefois, la Prusse étant l'alliée de la Russie, à l'article 4 du traité, Napoléon accepte que soient restitués à S.M. le roi de Prusse les territoires et places fortes d'avant le 1er janvier 1772. Selon l'article 5, Napoléon crée le Royaume de Saxe et le duché de Varsovie est placé sous tutelle française.

Par ce traité les obligations et concessions d'Alexandre 1er sont importantes :

- Il est contraint de reconnaître l'Empire français et accepte Joseph Bonaparte au trône de Naples où Napoléon le plaça en 1806 au détriment de Ferdinand IV de Bourbon allié de la Russie.
- Il accepte l'existence de la Confédération du Rhin, accord militaire entre la France et les États d'Allemagne du Sud.
- Il aide Napoléon à créer un royaume de Westphalie attribué à Jérôme Bonaparte.
- Il accepte de perdre le statut de protecteur de l'Allemagne passant sous influence française selon consentement de la Bavière, du Bade, du Wurtemberg, de la Saxe et de la Westphalie.
- Il est contraint de garantir la création du duché de Varsovie, satellite de la France, Pologne sans la nommer, par territoires repris à la Prusse. Le duché de Varsovie est placé sous l'autorité du roi de Saxe. Le Russie est donc entravée dans son déploiement au Nord-Ouest de l'Europe. Ce duché fut notamment l'objet de discordes continues entre la France et la Russie.

- Le tsar retira ses troupes de Moldavie et de Valachie, territoires conquis sur les Ottomans.
 - Il s'engage à négocier la paix avec la Turquie sous contrôle de Napoléon. Ainsi, la Russie perd ses objectifs de possessions des territoires du Sud-Est de l'Europe et des accès aux mers chaudes et à la Méditerranée. En particulier, la France et l'Angleterre furent « alliés » contre la présence russe en méditerranée.
 - Alexandre 1er fut forcé d'évacuer les Bouches du Cattaro et laisser les îles ioniennes à la France.
 - Il devint « médiateur » du conflit franco-anglais ayant déclaré à Napoléon qu'il « haïssait » les Anglais et leurs manigances. Il dut convaincre les Anglais de négocier la paix avec la France. En cas d'échec, passé novembre 1807, la Russie devait déclarer la guerre à l'Angleterre et appliquer le Blocus continental mis en œuvre par Napoléon afin de faire cesser tout commerce avec l'Angleterre.
- La route des Balkans se fermant aussi, les ambitions européennes de la Russie s'effondrèrent. Par le traité de Tilsit la Russie connut une défaite diplomatique consentie et un effacement économique confinant la Russie dans ses positions orientales. Le blocus continental força la Russie à ouvrir son marché aux produits français mais aussi baisser l'activité de ses ports et ses recettes douanières. Jusqu'en décembre 1807 la Russie entra en conflit envers l'Angleterre tout en tentant de trouver une solution politique extérieure avec l'Angleterre et intérieure auprès de la bourgeoisie et des propriétaires russes.

B- Traité du 9 juillet 1807 entre Napoléon 1er et le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse:

La Prusse fit les frais de l'alliance franco-russe en perdant près de la moitié de ses territoires à l'Ouest de l'Elbe ainsi que ceux acquis sur la Pologne de 1793 à 1795. La Prusse est la grande perdante de Tilsit, en termes militaire, diplomatique et géopolitique.

C- Conséquences de Tilsit pour la France:

Pour la France, Tilsit et ses traités de 1807 représentèrent un succès indiscutable et total permettant momentanément de verrouiller l'Europe. C'est l'apogée de l'Empire français sur l'Europe. Mais Napoléon ayant un Système en mouvement ne put profiter durablement des fruits de la victoire par un traité aussi exigeant, un blocus générant beaucoup d'ennemis et d'oppositions et sachant comme l'a écrit Jean Tulard: « L'Angleterre a été l'âme des coalitions qui se sont alors formées contre la France révolutionnaire puis napoléonienne », l'avenir de l'Empire français se présentait très difficile.

IX-7- Qui construisit et acheva l'installation du radeau et des cabanons en vue de la rencontre de Tilsit ?:

Réponse: Nous donnons la parole au Baron Percy témoin des préparatifs; « Le 26 juin à midi, les sapeurs du génie, sous les ordres du général Bertrand, achèvent l'installation sur le radeau ancré au milieu du Niémen, de la maison de bois qui doit abriter la rencontre des deux Empereurs. Elle était bien peinte, bien décorée en dedans et ornée en dehors de festons de verdure... Tout autour du radeau était une balustrade couverte de draperies avec des festons de chêne et de feuillage. Des arbres verts ombrageaient la maison et la baraque destinée pour les Maréchaux et grands officiers de la suite des deux souverains. Le coup d'œil était charmant. Les Russes étaient sous les armes; une partie de la garde à cheval de notre Empereur y était aussi ».

Mise en page : Kevin Eliçagoyen

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A LA REDACTION DU BULLETIN ?
N'HESITEZ PAS A PROPOSER VOS ARTICLES A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

**Délégation Nice Alpes-Maritimes du Souvenir napoléonien
138 avenue des Arènes de Cimiez
06000 Nice
Tél : 06.14.11.47.07
Courriel : nice.delegation@gmail.com**